

Département
DU NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
DE LILLE

LE MAIRE D'OSTRICOURT

Ville
D'OSTRICOURT
20 Place de la République
59162 OSTRICOURT

Arrêté du Maire 2026/159

Portant empiètement sur chaussée, restriction de circulation, circulation alternée manuellement – RD 354

Tél : 03.27.94.40.60
Fax : 03.27.94.58.60

Nous, Maire de la Commune d'OSTRICOURT,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-24, L 2212-5,

Vu, le Code de la Route modifié par le décret n° 69-150 du 5 février 1969,

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvé par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que les travaux de rabotage **RD 354**, vont nécessiter un empiètement sur chaussée,

Considérant qu'il importe de faciliter l'exécution des travaux, par la société **EJL DOUAI**, de réparation de voirie, sur la Commune d'Ostricourt,

Considérant qu'il convient de garantir la sécurité des usagers de la route et de prévenir les accidents :

ARRETE

ARTICLE 1 : Dès l'approbation du présent arrêté et principalement **à partir du 07/10/2026 pour 3 jours calendaires**, la chaussée sera restreinte **RD 354**, au territoire de la commune d'Ostricourt pour l'exécution des travaux susmentionnés :

Ces restrictions consisteront en :

- Un empiètement sur chaussée
- Une restriction de circulation
- Une circulation alternée manuellement.

ARTICLE 2 : La pré-signalisation et la signalisation seront posés aux frais et aux soins de la société **EJL DOUAI** conformément à l'instruction interministérielle actuellement en vigueur sur la signalisation temporaire des routes en date du 6 novembre 1992.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Général des Services
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur l'A.S.V.P.
- Monsieur le Directeur de la société **EJL DOUAI**.

Fait à OSTRICOURT le 24/09/2026

Le Maire,



Bruno RUSINEK

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : EJC - Devai Prénom : Samuel Cheval
Dénomination : EJC - Devai Représenté par : Samuel Cheval
Adresse Numéro : 380 Extension : Nom de la voie : rdc Jean Perain - ZI de Devai Dougnès
Code postal 59505 Localité : Devai Pays : France
Téléphone 06 49 04 12 16 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : samuel.cheval@ejc.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 354 Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue du 18 Brumaire
Code postal 59162 Localité : Obervieille

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : Travaux de Rabotage et Enrobés

Date prévue de début des travaux : 07 10 2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 03

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 03 Date de début de réglementation 07 10 2026

Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue 03

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☒	véhicules légers ☒
poids lourds ☐	poids lourds ☒	poids lourds ☒

Vitesse limitée à : 30 km/h
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :
Pas de déviation / Circulation
sous alternating manuel

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : _____ Prénom : _____
 Dénomination : _____ Représenté par : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
 Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____
 Téléphone : _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : _____ @ _____

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

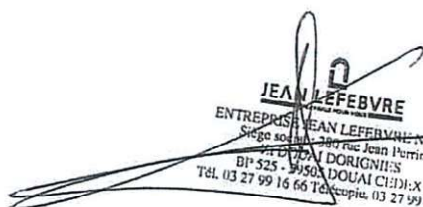
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☐

Fait à : Douai Le : 22 09 2026
 Nom : CHÉVAL Prénom : Samuel Qualité : Conducteur de Travaux


JEAN LEFEBVRE
 ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE (NORD)
 Siège social : 380 rue Jean Perrin
 59120 DORIGNIES
 BP 525 - 59501 DOUAI CEDEX
 Tél. 03 27 99 16 66 Télécopie 03 27 99 17 57